Juillet 2026

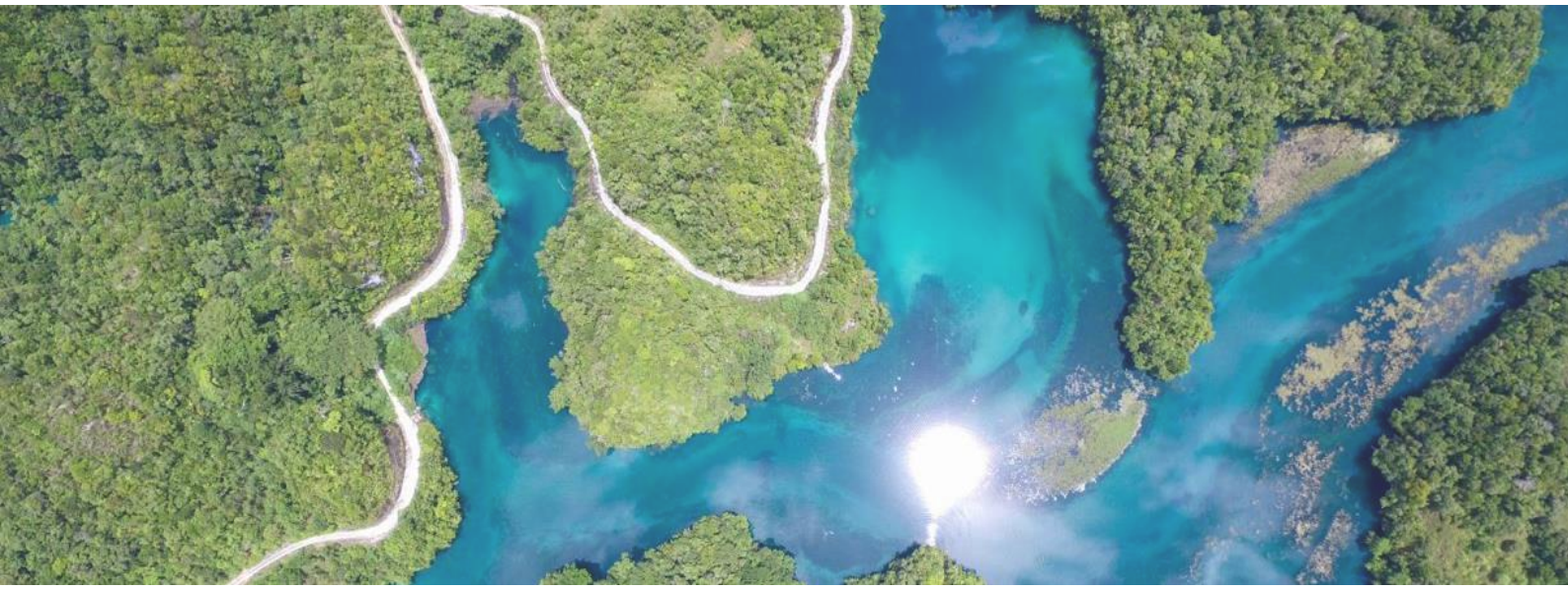
BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

INFORMATION IMPORTANTE : Suite au rapprochement de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) et d'AXA Investment Managers (AXA IM), nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une nouvelle approche en matière de durabilité. ***Ce document s'applique aux portefeuilles d'investissement éligibles gérés par AXA IM avant le rapprochement. Il sera remplacé ultérieurement dans le cadre de l'élaboration de politiques communes. Pour connaître les politiques applicables les plus récentes, veuillez consulter cette page de notre site web : https://www.bnpparibas-am.com/en/what-we-do/sustainability-policies-reports***

Pour plus d'informations sur l'application de cette politique à un fonds spécifique (y compris la méthodologie applicable), veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit concerné. Ces documents sont disponibles sur les pages des fonds concernés sur notre site web.

Politique d'AXA IM sur les labels de finance durable

Label ISR, Label Greenfin et Towards Sustainability Label



Ce document présente la mise en œuvre par AXA Investment Managers (AXA IM) des Labels de finance durable.

AXA IM vise à offrir à ses clients des fonds durables conformes à des normes élevées en matière d'investissement responsable. Les labels offrent un niveau supplémentaire de garantie sur la qualité de nos fonds, conformément à leurs règlements respectifs, soutenus par un processus de vérification externe. Les règles ci-dessous s'appliquent aux fonds AXA IM ayant reçu le Label ISR, le Label Greenfin et/ou le Label Towards Sustainability ("Labels durables"). La liste des fonds de placement ouverts ayant reçu les Labels durables est présentée en annexe. Les restrictions requises par les Labels durables s'appliquent en plus de nos politiques internes d'exclusion liées à l'investissement responsable chez AXA IM : Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR

- Nous surveillons systématiquement et excluons les risques ESG importants grâce à l'application de nos politiques sur les armes controversées, la protection des écosystèmes et la déforestation, les matières premières agricoles, les risques climatiques et le tabac, pour la plupart des actifs sous gestion[1].
- Pour la plupart des fonds ouverts axés sur l'ESG, y compris tous les fonds labellisés, nous appliquons un filtre supplémentaire avec les normes ESG d'AXA IM focalisées sur les producteurs d'armes au phosphore blanc ainsi que sur les entreprises exposées à des controverses graves et en violation des normes et normes internationales. Nous surveillons également avec attention les notes ESG faibles, notamment les entreprises avec une note ESG inférieure à 1,43 sur 10. De plus, nous excluons les pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées. Ces politiques sont disponibles sur notre site web et sont complétées par le reste de nos politiques d'investissement responsable, qui couvrent notamment les activités de vote et d'engagement.

[1] Les fonds qui ne sont pas concernés par la politique sont mentionnés dans la section "mise en œuvre" de chaque politique.

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Table des matières

1. Stratégie d'investissement responsable d'AXA IM 4
   1.1. Approche générale 4
   1.2. Analyse ESG 4
   1.3. Transparence et publications 11
2. Label ISR 12
   2.1. Exclusions 12
   2.2. Stratégie d'engagement 16
3. Label Greenfin 19
   3.1. Évaluation des obligations vertes 19
   3.2. Exclusions 19
4. Towards Sustainability Quality Standard 22
   4.1. Exclusions 22
   4.2. Approche d'AXA IM pour d'autres enjeux ESG importants 32
5. Mise en œuvre 34
6. Annexe 36
   6.1 Périmètre des fonds ayant reçu le Label ISR 36
   6.2 Périmètre des fonds ayant reçu le Label Greenfin 40
   6.3 Périmètre des fonds ayant reçu le Label Towards Sustainability 40
   6.4 Méthodologies des indicateurs clés de performance ESG 41

1. Stratégie d'investissement responsable d'AXA IM

1.1. Approche générale

AXA IM est engagée dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans et s'implique activement dans l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans chacune de ses unités commerciales, ainsi que dans le développement d'une gamme de produits d'investissement responsables et d'impact.

Nous pensons que les facteurs ESG devraient non seulement influencer la gestion de nos portefeuilles à travers les classes d'actifs, les secteurs, les entreprises et les régions, mais aussi répondre aux intérêts de nos clients et autres parties prenantes. Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que les enjeux du développement durable sont une préoccupation majeure pour les années à venir. Nous croyons que la combinaison des facteurs ESG fondamentaux avec des critères financiers traditionnels nous aidera à construire des portefeuilles plus stables qui performeront mieux sur le long terme. L'approche non financière est devenue une nécessité à bien des égards :

- Elle est essentielle pour éliminer les entreprises et les investissements des portefeuilles lorsqu'ils exposent à des niveaux élevés de risques ESG, ce qui affecterait ultimement la performance financière ;
- Elle se concentre sur les entreprises et les investissements qui ont mis en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion de leurs impacts environnementaux, de gouvernance et de pratiques sociales, et dont les pratiques responsables les préparent mieux, selon nous, à relever les grands défis à venir ;
- Elle peut soutenir des performances améliorées par le biais d'un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG liées aux investissements et la limitation de l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Le cadre, les politiques et les processus d'investissement responsable d'AXA IM sont conçus pour tenir compte de chacun de ces impacts, à des degrés variables en fonction du niveau d'intégration de nos produits.

1.2. Analyse ESG

AXA IM s'appuie sur sa méthodologie de notation Q^2 (Qual & Quant) ESG, développée en 2021, qui est plus amplement décrite dans le document intitulé "AXA IM ESG Methodologies" disponible sur notre site internet : Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR

- **Entreprises**

Cette méthodologie de notation ESG utilise le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, complété par une analyse ESG fondamentale fournie par les analystes ESG d'AXA IM qui peut i) compléter la couverture actuelle de MSCI en transformant une analyse qualitative en une notation

ESG quantitative en utilisant la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et la normalisation des notes ("qual-to-quant") ou ii) ajuster la notation MSCI existante, précédemment prédominante, en utilisant la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et la normalisation des notes, dans les cas où les analystes ESG d'AXA IM sont en désaccord avec l'évaluation ESG de MSCI, à condition que le Comité de Suivi et d'Engagement ESG valide la proposition. Pour les petites et moyennes capitalisations, AXA IM utilise les notes ESG bruts de Reorg FinDox, agrégés en utilisant le cadre de MSCI en 3 piliers, 10 thèmes et 35 « *enjeux clés* », ainsi que la pondération sectorielle de MSCI. Enfin, une méthodologie spécifique pour les obligations vertes, sociales et durables (GSSB) a été conçue pour inclure l'évaluation qualitative des obligations effectuée par les analystes ESG dédiés dans les cadres de notation Q². L'analyse qualitative est basée sur le cadre des obligations vertes, sociales et durables d'AXA IM, composé de 4 piliers évaluant i) la qualité ESG et la stratégie de l'émetteur, ii) l'utilisation des fonds et le processus de sélection de projets, iii) la gestion des fonds et iv) le reporting d'impact.

- **Souverains**

Les notations ESG gouvernementales de MSCI couvrent 198 pays et régions et fournissent des notations pour plus de 99 % de la dette souveraine en circulation sur le marché et identifient 27 « *enjeux clés* » pour les souverains dans les trois piliers ESG, reflétant comment l'exposition des pays et leur gestion des facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent affecter la durabilité à long terme de leurs économies.

- **Intégration des notations ESG dans le processus de construction et de gestion de portefeuille**

AXA IM utilise les notations ESG pour identifier et comprendre les impacts des risques et des opportunités ESG sur les émetteurs et gérer ces impacts dans le processus de construction et de gestion de portefeuille dans le but de maximiser les rendements ajustés au risque ESG. Les facteurs ESG sont financièrement importants en raison de leurs impacts, positifs et/ou négatifs, sur le coût du capital, le risque de crédit de l'entreprise, mais aussi sur la génération de ventes et de bénéfices ainsi que sur les projections de flux de trésorerie. L'exposition aux risques et opportunités en matière de durabilité et la nature de leur impact varient selon les industries, par conséquent, l'identification et l'analyse de la matérialité des principaux enjeux ESG par secteur et au niveau des sous-industries, en tenant compte de la durée, est essentielle. Ensuite, l'attribution de pondérations à ces enjeux pour construire une notation ESG exhaustive qui reflète correctement le degré d'exposition de l'émetteur aux opportunités et aux risques de durabilité est importante. La notation ESG, ainsi que l'analyse par piliers Environnemental (E), Social (S) et de Gouvernance (G), vise à informer le processus de prise de décision des gestionnaires de portefeuille en leur fournissant un aperçu de la manière dont les facteurs ESG contribuent aux rendements ajustés au risque et évitent l'exposition aux risques qui pourraient finalement affecter la performance financière.

En 2021, AXA IM a considéré que MSCI avait atteint un bon niveau de maturité dans la notation ESG. Bien que le marché des données ESG ait mûri et convergé dans une certaine mesure vers quelques fournisseurs, il n'existe pas de norme universelle et la corrélation entre les fournisseurs de données ESG sur leur univers reste faible, en moyenne à 54 % et bien inférieure à celle entre les agences de

notation de crédit (selon Berg et al., 2022[2]). Au moment du changement de méthodologie, la corrélation des notations ESG de MSCI avec les notations ESG propriétaires existantes d'AXA IM était élevée. AXA IM a également décidé de se fier à la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et à la normalisation des notes lors de la transformation de l'analyse qualitative ESG en notation ESG quantitative, dans le but de faciliter également la compréhension par les différentes parties prenantes des notes ESG assignées aux émetteurs.

Dans sa méthodologie de notation ESG, MSCI identifie les « *Enjeux clés* » par secteur, pour chaque sous-industrie GICS®, sur les piliers environnementaux et sociaux à travers plusieurs analyses de scénarios, notamment l'analyse du modèle économique des entreprises en tenant compte, entre autres, de leur localisation géographique, de leurs opérations, de leurs activités et, s'ils opèrent dans plusieurs industries, de leur chaîne d'approvisionnement. Ensuite, ces « *Enjeux clés* » sont pondérés en fonction de i) la contribution de l'industrie - par rapport à toutes les autres industries - à l'impact négatif ou positif sur l'environnement ou la société, et ii) du délai dans lequel MSCI s'attend à ce que les risques ou opportunités liés aux entreprises du secteur se matérialisent : cela correspond à la Carte de Matérialité Industrielle ESG établie par MSCI. Pour chaque entreprise, sur la base des externalités environnementales et sociales identifiées au niveau sectoriel, MSCI identifie plusieurs « *Enjeux clés* » environnementaux et sociaux qui pourraient générer des coûts imprévus. En ce qui concerne la gouvernance, toutes les entreprises sont évaluées sur six « *Enjeux clés* » de gouvernance. Ces notations ESG sont ensuite examinées périodiquement par MSCI, et en cas d'émergence de controverses ou d'événements de gouvernance, cela peut entraîner une mise à jour intérimaire des composants de la notation ESG par MSCI. La carte de matérialité industrielle ESG de MSCI est disponible ici : ESG Industry Materiality Map - MSCI.

[2] Berg et al. (2022), Aggregate Confusion: The Divergence of ESG Ratings, Review of Finance, Volume 26, Issue 6, November 2022, Pages 1315–1344, https://doi.org/10.1093/rof/rfac033



Source : MSCI, Avril 2024

Le poids de chaque « *Enjeu clé* » environnemental et social varie entre 5 % et 30 % de la notation ESG totale. Le poids minimum pour le pilier de la Gouvernance est de 33 %, quelle que soit l'industrie. Pour les industries diversifiées, les « *Enjeux clés* » sont spécifiquement pondérés en fonction des activités des entreprises. À chaque fin d'année civile, MSCI examine formellement les « *Enjeux clés* » et leurs pondérations. Les cartes de matérialité pour les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont donc complexes, prenant en compte une multitude de paramètres qui ne devraient pas être simplifiés, ni au niveau sectoriel ni au niveau intersectoriel, en particulier pour les produits financiers conçus pour atténuer l'exposition aux risques ESG. La méthodologie de notation ESG Q^2 d'AXA IM est la seule méthodologie de notation ESG largement utilisée pour l'ensemble des produits financiers investis dans les classes d'actifs traditionnelles que nous gérons. Nous croyons fermement que cette méthodologie aide nos gérants de portefeuille à atténuer l'exposition aux risques ESG, à protéger les rendements financiers et à identifier des opportunités d'investissement. Avoir différentes méthodologies pour établir des notations ESG et les appliquer à travers nos portefeuilles diluerait l'identification et la compréhension des impacts des principaux enjeux ESG, créerait de la confusion et perturberait finalement la compréhension du profil ESG d'une seule entreprise (par rapport à toute autre entreprise de tout autre secteur). S'écarter de la Carte de Matérialité Industrielle ESG de MSCI pourrait entraîner un changement artificiel de la notation ESG (à la hausse ou à la baisse), rendant

impossible la réflexion de la réalité du profil ESG d'une entreprise et l'identification des risques potentiels. Enfin, il convient de noter qu'aujourd'hui, comme le confirment des recherches récentes (telles que Berg et al., 2022), la corrélation des notations ESG des différents fournisseurs de données est positive mais relativement faible, car il n'existe pas de consensus concernant la matérialité relative réelle des principaux enjeux ESG les uns par rapport aux autres lorsque les enjeux ESG sont considérés dans leur ensemble. AXA IM s'engage activement auprès des groupes au sein de l'industrie, des décideurs politiques et des superviseurs sur la nécessité que les données ESG distribuées par les fournisseurs de données soient suffisamment robustes, cohérentes et fiables, et souligne l'importance de la transparence de leurs méthodologies.

À tout moment, le(s) fonds qui appliquent les normes du Label ISR et bénéficie d'une couverture d'au moins 90 % dans l'analyse ESG[3], et de 100 % pour les fonds ayant reçu le Label Towards Sustainability.

- **Analyse des controverses**

L'analyse de l'exposition des émetteurs aux controverses, qu'elles soient de faible ou de forte gravité, est réalisée à différents niveaux. Lorsque des risques présentant des impacts négatifs réels ou potentiels sont identifiés, des mesures spécifiques peuvent être prises à tout moment :

- **Analyse de la notation ESG et integration dans le processus de decision d'investissement :** Les scores ESG sont mis à la disposition des gérants de portefeuille dans leur outil Front Office et peuvent être utilisés pour orienter leurs décisions d'investissement, qu'il s'agisse d'investissements en actions ou en obligations d'entreprises. La méthodologie de notation ESG de MSCI, utilisée comme point de départ, intègre l'évaluation et le suivi continu des controverses afin de garantir que les risques les plus importants soient reflétés dans le score ESG final. Lorsqu'un ajustement qualitatif du score ESG est réalisé, une analyse de l'exposition de l'entreprise aux controverses est incluse dans l'évaluation. Ainsi, l'exposition d'une entreprise à des controverses, quel que soit leur niveau, peut conduire, sans que cela soit systématique et selon la nature de la controverse, à une pénalisation de son score ESG global, ce qui pourrait la rendre inéligible aux fonds ISR. Cette pénalité peut être levée lorsque l'entreprise a démontré un renforcement de ses pratiques visant à atténuer la controverse, tel qu'évalué par nos fournisseurs de données ou nos analystes. Enfin, toute modification du score ESG est soumise à l'approbation d'un comité interne.
- **Engagement :** L'exposition à des controverses considérées comme potentiellement significatives peut conduire à un dialogue d'engagement avec l'entreprise concernée.
  Les objectifs de ces démarches réactives peuvent inclure la vérification que l'émetteur a réalisé une évaluation adéquate de l'importance du risque lié à la controverse, exerce une surveillance appropriée de ces risques, a mis en œuvre un plan de remédiation, a défini des mesures d'atténuation afin d'éviter une aggravation de la situation.
  Le niveau de controverse d'une entreprise constitue une information accessible aux analystes Stewardship et aux équipes d'investissement. Pour les controverses les plus graves, cette

[3] Les normes quantifiées sont calculées, le cas échéant, uniquement sur la partie éligible du fonds, à l'exception des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics et de la trésorerie détenue à titre accessoire, ainsi que des actifs solidaires (qui sont ensuite plafonnés à 10 % du total des actifs sous gestion à tout moment).

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

information peut orienter la décision d'engager un dialogue ainsi que la nature et l'intensité de cet engagement.
Le renforcement des pratiques destinées à atténuer la controverse peut alors faire partie des objectifs de l'engagement et guider les échanges avec l'entreprise. Lorsque le dialogue n'aboutit pas, des mécanismes d'escalade peuvent être mis en œuvre, conformément à notre Politique Stewardship.

- **Exclusion:** Tous les fonds labellisés ISR excluent systématiquement les entreprises exposées à des controverses graves afin d'éviter toute exposition à des sociétés présentant de mauvaises pratiques. Pour cela, nous nous appuyons sur Sustainalytics niveau 5 comme point de départ, complété par une analyse fondamentale interne. La décision finale d'ajouter ou de retirer une entreprise de la liste d'exclusion est approuvée par un comité interne comprenant des représentants des fonctions de contrôle. En principe, une entreprise est éligible, sous réserve qu'elle respecte les autres critères du label ISR, lorsque son niveau d'exposition aux controverses est inférieur au niveau 5 de Sustainalytics ou à un niveau équivalent.

Nous communiquons de manière transparente sur notre approche des controverses dans notre documentation externe accessible à nos clients :

- Rapport ESG au niveau du fonds : nous présentons l'exposition du fonds aux controverses de niveau 5 ainsi qu'aux entreprises non conformes aux normes et standards internationaux.
- Méthodologie scoring ESG: nous détaillons la méthodologie utilisée pour attribuer des scores ESG aux entreprises.
  Rapport TCFD-Article 29: décrit nos politiques d'investissement responsable et leur mise en œuvre au niveau des portefeuilles, notamment en matière d'exclusion liée aux controverses.
- Politiques: nos politiques ESG et stewardship décrivent en détail notre approche de la gestion des controverses.

Pour identifier les entreprises impliquées dans des controverses, AXA IM s'appuie sur la recherche fournie par Sustainalytics comme un point de départ, complété par de l'analyse qualitative interne.

La recherche fournie par Sustainalytics sur les controverses examine les impacts négatifs que l'activité d'une entreprise peut avoir sur l'environnement ou la société en évaluant les incidents sous-jacents. Sustainalytics analyse également le risque commercial résultant ainsi que les politiques de management et les réponses apportées à l'activité évaluée.

Un score dédié à l'impact de l'évènement, intégré dans les analyses des controverses, vise à évaluer les dimensions suivantes :

- La gravité de l'impact (ampleur)
- La taille ou la portée de l'impact (scope)
- Les actions entreprises pour gérer, inverser ou compenser l'impact (remédiation)
- Le degré d'attribution de l'impact à l'entreprise (rôle)

L'analyse comprend également un examen du risque financier posé par l'événement et de la possible érosion de la valeur de l'entreprise, ajustée en fonction de la santé financière de celle-ci, ainsi qu'une analyse qualitative déterminant les conditions nécessaires pour une amélioration ou une dégradation de l'évaluation de l'impact et du risque sous-jacents.

Sustainalytics est en mesure de fournir un score global de controverse allant de 0 à 5, qui représente une collection de scores au niveau des événements à travers plusieurs thématiques. La note de

controverse est déterminée par le score le plus élevé parmi les scores des événements sous-jacents. Le niveau le plus élevé de controverse est 5, ce qui correspond à une note de « controverses sévères ». Cette catégorie met en évidence le risque le plus important ou l'impact le plus sévère sur les parties prenantes / l'environnement, représentant un comportement d'entreprise exceptionnellement répréhensible, une fréquence élevée de récurrence des incidents, très mauvaise gestion des risques ESG, et absence démontrée de volonté de la part de l'entreprise de traiter ces risques.

Sustainalytics couvre les thématiques suivantes dans l'évaluation des controverses : opérations, chaîne d'approvisionnement environnementale, produits et services, employés, chaîne d'approvisionnement sociale, clients, société et communauté, éthique des affaires, gouvernance, politique publique.

En plus de l'analyse des controverses, AXA IM se fonde également sur l'analyse de la conformité des entreprises aux normes et standards internationaux fournie par Sustainalytics, et complétée par une analyse qualitative interne. Les entreprises sont évaluées sur leur conformité aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et à d'autres standards tels que les Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que leurs conventions sous-jacentes. L'objectif est d'identifier les entreprises qui violent ou risquent de violer ces normes et standards internationaux à travers l'évaluation de chaque incident :

- La gravité de ses impacts sur les parties prenantes et l'environnement : l'échelle, le scope et l'irréversibilité des incidents sont évaluées en intégrant une analyse de la gravité et de l'importance des impacts, de la fréquence, de la durée et des parties prenantes affectées, ainsi que de la difficulté à restaurer la situation à son état antérieur ;
- La responsabilité de l'entreprise : l'exceptionnalité, la responsabilité et la nature systémique des incidents sont évalués. La récurrence de problèmes similaires impliquant l'entreprise est également prise en compte, ainsi que la durée du problème ;
- La gestion par l'entreprise : la réponse, les systèmes de gestion et l'implémentation sont évalués à travers l'analyse des politiques, processus et publications des entreprises, ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre pour prévenir la récurrence des problèmes.

AXA IM exclue systématiquement, sur ses fonds ouverts ESG y compris ceux labellisés avec des labels durables, les entreprises exposées à des controverses sévères et celles non conformes aux normes et standards internationaux, conformément à l'application de Standards ESG, en utilisant une combinaison de données externes fournies par Sustainalytics et d'analyses qualitatives internes.

Les listes des entreprises exposées aux controverses sévères ou au non-respect des normes internationales sont régulièrement mises à jour, chaque mise à jour étant validée par les instances d'Investissement Responsable internes de gouvernance. Une fois validées, ces listes d'exclusion sont intégrées dans les outils Front Office et de suivi, conformément au processus décrit dans la section **5. Mise en œuvre**.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

1.3. Transparence et publications

AXA IM attache une grande importance à communiquer de manière aussi transparente et exhaustive que possible à ses clients afin de leur fournir tous les éléments nécessaires pour comprendre l'investissement responsable. Les informations relatives à la stratégie d'investissement responsable d'AXA IM sont disponibles sur le site web d'AXA IM.

Eléments	Documents / Liens
Ressources humaines sur l'investissement responsable (y compris les initatives de formation)	Rapport Annuel TCFD – Article 29 AXA IM
Structure de la gouvernance et comités	Rapport Annuel TCFD – Article 29 AXA IM
Recherche ESG interne et externe	Rapport Annuel TCFD – Article 29 AXA IM
	AXA IM ESG Methodologies (en anglais)
Politique de prévention des controverses	Normes ESG d'AXA IM
	BNPPAM Politique Stewardship Vote & Engagement (en anglais)
Politique d'engagement (incluant l'approche d'engagement, le processus, la procédure d'escalade)	BNPPAM Politique Stewardship Vote & Engagement (en anglais)
Politique de vote (incluant le prêt de titres)	BNPPAM Voting Policy (en anglais)
Résultats de la stratégie de vote et d'engagement	BNPPAM Stewardship annual report (en anglais)
Registre des votes	ISS Platform with AXA IM voting records (en anglais)
Participation aux initiatives de place	BNPPAM Stewardship annual report (en anglais)
Cadre d'analyse propriétaire des obligations vertes, sociales et durables	Driving impact in listed assets investments (en anglais)
AXA IM Proprietary Five pillars of impact investing for listed equities **Cadre propriétaire des 5 piliers de l'investissement à impact pour les actions cotées**	
Déclaration relative à la mise en place du règlement SFDR	Finance durable (SFDR) | BNPPAM
Commentaires et plaintes (y compris la politique de réclamations)	Commentaires et Réclamations | BNPPAM (en anglais)

Plan de contrôle	Rapport Annuel TCFD – Article 29 AXA IM

Toutes les principales informations financières et non financières relatives aux fonds ESG sont disponibles sur nos sites web locaux, conformément à la réglementation locale.

Les contenus suivants sont disponibles sur les sites web locaux dans la section "Documentation" des pages individuelles des fonds (https://fonds.axa-im.fr/) :

- **Un Rapport ESG** qui inclut des indicateurs de performance clés spécifiques liés à l'environnement (E), au social (S) et à la gouvernance (G) tels que l'intensité carbone, la présence des femmes au sein du conseil d'administration, ainsi que la proportion des droits de vote exercés sur les sociétés détenues en portefeuille et le pourcentage des émetteurs du portefeuille engagés.
- **Un Rapport d'engagement**, comprenant la proportion du portefeuille soumise à un processus d'engagement et les thèmes ciblés.
- **Un Rapport de vote** (uniquement pour les fonds actions et multi-actifs) - avec le nombre d'assemblées générales votées et les raisons de tout vote contre la direction.
- Documentation légale
    - Prospectus (incluant l'annexe précontractuelle SFDR)
        - Description de l'objectif financier et extra-financier du fonds
        - Description des caractéristiques environnementales et sociales ou des objectifs de durabilité et comment ils sont intégrés dans le processus d'investissement
    - Document d'informations clés
    - Rapports annuels et semestriels comprenant les inventaires des fonds et l'annexe périodique SFDR où les résultats ex post du PAI SFDR sont rapportés
    - Publication en matière de durabilité requis par SFDR sur le site internet
- Commentaires du gérant de portefeuille
- Fiche d'information avec rapports financiers

2. Label ISR

Cette section s'applique aux fonds Label ISR, labellisés selon les critères de la section "Fonds de gestion d'actifs financiers" (II.A.) des normes du Label ISR et ne s'applique pas aux fonds Label ISR labellisés selon les critères de la section "Fonds de gestion d'actifs immobiliers" (II.B.) des normes du Label ISR.

Pour le cas spécifique des fonds de fonds, au moins 90 % des fonds sous-jacents doivent être récompensés par le Label ISR.

Pour les fonds nourriciers, le fonds maître doit être labellisé par le Label ISR.

2.1. Exclusions

Les critères d'exclusion du Label ISR s'appliquent à l'ensemble des actifs d'entreprises cotées (par exemple, actions, obligations et instruments du marché monétaire) et des actifs de dette souveraine cotés dans lesquels les fonds Label ISR investissent, selon les critères de la section "Fonds de gestion d'actifs financiers" (II.A.) des normes du Label ISR. Ces critères d'exclusion ne s'appliquent pas aux

fonds Label ISR conformes aux critères définis dans la section "Fonds de gestion d'actifs immobiliers" (II.B.) des normes du Label ISR.

AXA IM établit la liste d'exclusion interne en utilisant l'approche et les fournisseurs de données externes répertoriés dans les tableaux ci-dessous. La liste est ensuite examinée qualitativement pour vérifier sa conformité aux normes du Label ISR, sur la base de laquelle les émetteurs peuvent être ajoutés et/ou supprimés de la liste initiale. La version finale de la liste d'exclusion est ensuite proposée, discutée et validée au sein de nos comités de gouvernance en matière d'investissement responsable de manière régulière, au moins annuellement, sauf si un événement spécifique nécessite une révision intermédiaire[4] ou un retard dans la publication des données nécessite de reporter la mise à jour. Une maison mère d'une filiale interdite peut être exemptée, si les données quantitatives indiquent que les revenus liés à l'activité sont insignifiants pour le groupe. Dans ce cas, la filiale concernée sera interdite.

Les listes d'exclusion sont préparées à partir des informations fournies par des prestataires de données externes, et bien qu'une revue qualitative soit effectuée, AXA IM n'est donc pas responsable de l'exactitude de ces données.

2.1.1. Critères d'exclusion applicables aux activités exclues par le Label ISR[5] – Sociétés

Activités	Critères	Seuils	Fournisseurs
Armes controversés	Tout émetteur impliqué dans la production de systèmes ou de services ou de composants spécifiquement conçus pour les armements dont l'utilisation est prohibée par les engagements internationaux de la France (armes biologiques ; armes chimiques ; mines antipersonnel ; armes à sous-munition)	0	ISS Ethix
UNGC	Tout émetteur soupçonné de violation graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (UN Global Compact)	NA	Sustainalytics

[4] Exemples donnés : flux d'actualités majeurs. La liste n'est pas systématiquement mise à jour suite aux actions des entreprises

[5] "Label ISR - Normes du Label" publié en mars 2024, disponible ici en français et en anglais : Critères d'attribution

Tabac	Revenus générés de la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac	> 5%	Sustainalytics
Charbon	Revenus générés de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage ; ainsi que tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique	> 5%	Sustainalytics
	Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique	0%	Urgewald
Pétrole & Gaz non conventionnel	Revenus issus de de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels. Les combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels sont identifiés selon la définition du Comité Scientifique et d'Expertise de l'Observatoire de la finance durable, à savoir les schistes bitumineux et l'huile de schiste, le gaz et l'huile de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand), le pétrole extra-lourd, les hydrates de méthane, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique	> 5%	Urgewald Sustainalytics
Pétrole & Gaz	Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels	NA	Urgewald

Production d'électricité	Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'accord de Paris. Le fonds pourra se baser sur les seuils suivants, ou tout autre scénario aligné avec les objectifs de l'accord de Paris	Année/geqCO2/ kWh 2023 = 366 2024 = 326 2025 = 291 2026 = 260 2027 = 232 2028 = 207	Sustainalytics, CDP Trucost
Fiscalité	Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	NA	Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales - Consilium
Blanchiment d'argent / Financement du terrorisme	Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur *la liste noire* ou la *liste grise* du Groupe d'action financière (GAFI)	NA	Groupe d'Action Financière (GAFI)

- **À noter :**

La liste d'exclusion ISR d'AXA IM exclut également les entreprises exposées à des controverses graves afin d'éviter toute exposition à des sociétés présentant des risques avérés ou potentiels, susceptibles d'affecter à terme à la fois la performance financière et la performance extra-financière du produit financier.

Comme mentionné dans l'introduction de ce document, les politiques d'investissement responsable d'AXA IM s'appliquent à tous les fonds ayant reçu le Label ISR, en plus des exigences des normes du Label ISR.

- AXA IM exclut déjà les armes controversées dans le cadre de ses politiques de premier niveau en matière d'investissement responsable, couvrant les attentes des normes du Label ISR (politique d'AXA IM sur les armes controversées) ;
- La politique d'AXA IM sur les risques climatiques couvre déjà le développement de nouvelles mines de charbon ainsi que le développement de nouveaux actifs charbonniers (politique d'AXA IM sur les risques climatiques) ;
- Dans le cadre de notre politique sur le tabac chez AXA IM, nous excluons déjà tous les producteurs de tabac (>0 % de revenus, politique d'AXA IM sur le tabac) ;
- De même, les violations d'un ou de plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations unies sont couvertes par les normes ESG d'AXA IM.

Par conséquent, afin d'éviter une duplication d'informations, ces exclusions ne sont pas incluses dans la liste d'interdictions spécifique au Label ISR.

2.1.2. Critères d'exclusion applicables aux instruments de dette souveraine émis par les pays exclus par le Label ISR[6]

Activités	Critères	Seuils	Fournisseurs
		2024	
Fiscalité	Tout pays figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	NA	Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales - Consilium
Blanchiment d'argent / Financement du terrorisme	Tout pays figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI)	NA	Groupe d'Action Financière (GAFI)
Corruption	Tout pays dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption12 publié par Transparency international est strictement inférieure à 40/100	<40/100	Transparency International (en anglais)

2.2. Stratégie d'engagement

Conformément aux exigences du Label ISR définies dans les normes du Label ISR, AXA IM mènera un engagement avec les émetteurs détenus en portefeuille dans les cas suivants :

- *Les émetteurs du portefeuille qui ne publient pas un ou plusieurs indicateurs de performance sélectionnés comme les deux indicateurs de performance que le Label ISR doit surpasser (critère 1.c. des normes du Label ISR), et pour lesquels le fonds concerné estime que l'indicateur ou les indicateurs sont importants au regard des émetteurs identifiés ;*
- *Les émetteurs ayant une stratégie de transition conforme à l'Accord de Paris, telle que définie dans l'annexe 5 des normes du Label ISR, et dont les résultats observés ne sont pas conformes aux objectifs définis (voir section 1.3 ci-dessous)[7] ;*

[6] "Label ISR - Normes du Label" publié en mars 2024, disponible ici en français et en anglais : Critères d'attribution

[7] Le processus d'engagement avec les émetteurs qui n'ont pas de plan de transition crédible débutera au plus tard le 1er janvier 2026, comme mentionné dans l'annexe 5 des normes du Label ISR.

- *Dans le cas où le produit financier a choisi l'amélioration de la notation ESG comme stratégie ISR, les émetteurs du portefeuille qui font partie des 30 % les moins bien notés de l'univers d'investissement initial sur la base de la notation ESG (en tenant compte de la clause de non-régression définie par le critère 3.1.d. des normes du Label ISR). Ces émetteurs font systématiquement l'objet d'un engagement ESG, dont la durée maximale ne peut excéder 3 ans (y compris les escalades éventuelles). L'émetteur ne peut pas être conservé dans le portefeuille s'il n'y a aucune amélioration observée à la fin de cette période.*

AXA IM s'appuie sur sa politique, son processus et ses outils d'engagement existants pour mener ces engagements.

- **Focus sur les stratégies d'engagements des transitions**

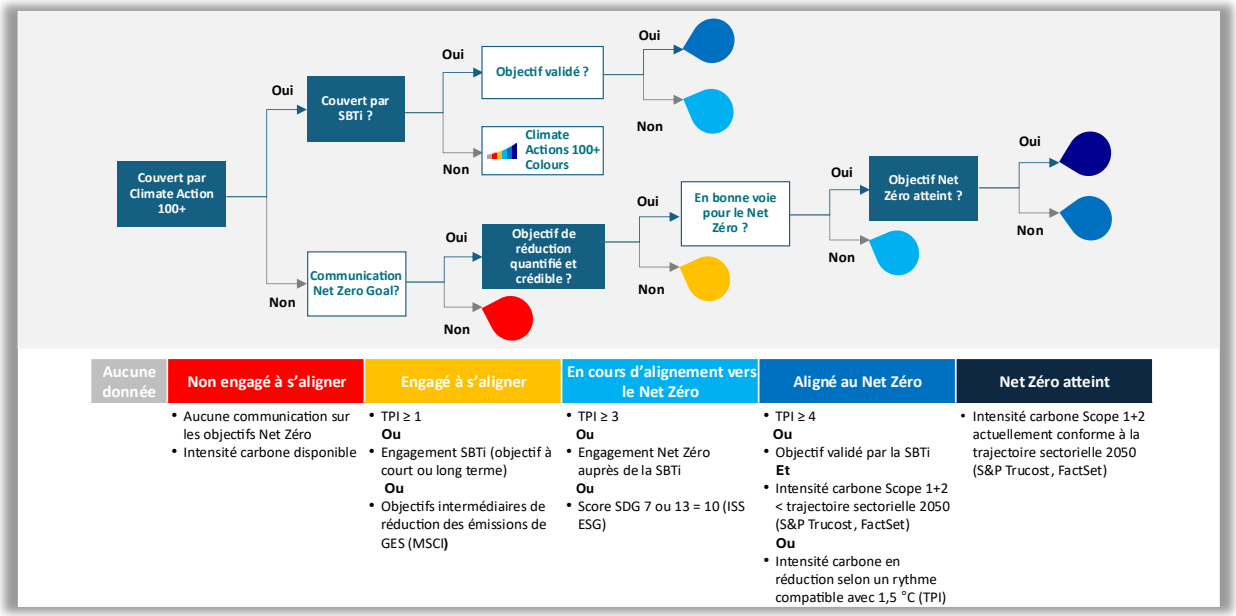
AXA IM a développé un cadre « Couleur Climat » (*Climate Color*) inspiré du *Paris Aligned Investment Initiative's Net Zero Investment Framework* (NZIF), un cadre permettant d'aider les investisseurs à aligner leurs portefeuilles sur les cibles de l'Accord de Paris. Le NZIF définit des domaines clés que les investisseurs peuvent considérer dans leur stratégie Net Zéro, contribuant simultanément à deux objectifs : (i) transitionner les portefeuilles d'investissement de manière cohérente avec les objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris, en mettant l'accent sur la décarbonation de l'économie réelle et (ii) augmenter les investissements dans les solutions climatiques, afin de permettre la transition. En résumé, ce cadre recommande aux investisseurs de fixer des objectifs à deux niveaux. L'objectif du cadre Couleur Climat d'AXA IM pour les entreprises est d'évaluer la crédibilité des stratégies et plans de transition définis par les sociétés en portefeuille, conformément au cadre NZIF. Le cadre d'AXA IM combine une évaluation qualitative et un modèle quantitatif, complémentaires : L'évaluation qualitative Couleur Climat détermine la « couleur » attribuée à une entreprise et le modèle quantitatif sert d'entrée à l'évaluation qualitative et attribue une couleur par défaut en l'absence d'analyse qualitative.

- Nous considérons que les émetteurs **avec un plan de transition aligné sur l'Accord de Paris** sont ceux bénéficiant d'une couleur **Bleu clair, Bleu ou Bleu foncé** selon notre cadre AXA IM Net Zero Investment.

- Nous considérons que les émetteurs **sans plan de transition aligné sur l'Accord de Paris** sont ceux évalués avec une couleur **Orange, Rouge ou Grise** selon notre cadre AXA IM Net Zero Investment.

Source : AXA IM, Octobre 2025

- **Rouge** pour les entreprises considérées comme en retard en matière de climat ;
- **Orange** pour les entreprises ayant une intention ou une communication explicite sur la neutralité carbone, mais sans objectif de réduction quantifié ou crédible ;
- **Bleu clair** pour les entreprises disposant d'objectifs de réduction quantifiés et crédibles ;
- **Bleu** pour les entreprises sur la bonne voie pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2025 ou avant ;
- **Bleu foncé** pour les entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone.



Veuillez-vous référer au document « AXA IM Méthodologies Objectifs Nets Zéro » pour plus d'informations : Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM FR

A partir de janvier 2026, pour chaque fonds labellisé ISR, nous publierons dans le rapport ESG dédié au fonds la proportion du portefeuille investie dans chaque Couleur Climat ainsi que la proportion des entreprises sans plan de transition aligné avec l'Accord de Paris qui font l'objet d'un engagement.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

3. Label Greenfin

3.1. Évaluation des obligations vertes

À la date de ce document, AXA IM ne gère que des portefeuilles obligataires ayant reçu le Label Greenfin[8]. Si ces fonds investissent directement dans des obligations, ils doivent investir au moins 75 % de l'ensemble de leurs actifs sous gestion dans des obligations vertes conformes à la définition du Label Greenfin :

Au sens du label Greenfin, une obligation verte est définie comme étant émise par une société dont le chiffre d'affaires courant à la transition énergétique et écologique selon la nomenclature définie en annexe 1 est strictement supérieur à 50% ou comme répondant simultanément aux quatre critères ci-dessous :

- *L'obligation respecte les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA) ;*
- *L'obligation finance des projets relevant strictement de la nomenclature définie en annexe 1 du référentiel ;*
- *L'obligation ne finance pas des activités exclues (cf annexe 2 du référentiel) ;*
- *L'origine des informations ayant permis de répondre aux points précédents.*

AXA IM s'appuie sur son cadre d'obligations vertes, sociales et durables pour identifier les obligations éligibles. Par conséquent, les obligations vertes, sociales ou durables qualifiant pour les fonds ayant reçu le Label Greenfin sont celles bénéficiant d'un avis "positif" ou "neutre" fourni par les analystes ESG dédiés d'AXA IM.

Pour chaque obligation verte, nos analystes identifient le pourcentage des fonds qui sera alloué à des projets conformes à la taxonomie verte d'AXA IM et aux critères du Label Greenfin, en plus de vérifier qu'aucune activité exclue n'est incluse dans le cadre de l'émetteur et des projets. Cela se fait en analysant les cadres et les rapports des émetteurs, et aboutit à l'attribution d'une part verte pour les obligations vertes.

La part verte correspond donc à l'allocation prévue des fonds alignée sur les critères du Label Greenfin.

Pour le cas spécifique des fonds de fonds, au moins 90 % des fonds sous-jacents doivent être labellisés par le Label Greenfin. Pour les fonds nourriciers, le fonds maître doit être lui-même labellisé le Label Greenfin.

3.2. Exclusions

Lors de l'investissement dans des obligations non vertes, le Label Greenfin n'autorise pas à investir dans des entreprises, des projets ou des activités relevant des secteurs exclus définis en annexe 2 des

[8] Les critères du Label Greenfin sont disponibles ici : Le label Greenfin | Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine (ecologie.gouv.fr)

critères du Label Greenfin. Les exclusions liées aux armes controversées et aux controverses s'appliquent à toutes les entreprises, quel que soit le type d'obligations.

AXA IM établit la liste d'exclusion interne en utilisant l'approche et les fournisseurs de données externes répertoriés dans le tableau ci-dessous. La liste est ensuite examinée qualitativement afin de vérifier sa conformité aux critères du Label Greenfin, et les émetteurs peuvent être ajoutés et/ou supprimés de la liste initiale. La version finale de la liste d'exclusion est ensuite proposée, discutée et validée au sein de nos comités de gouvernance en matière d'investissement responsable de manière régulière, au moins annuellement, sauf si un événement spécifique nécessite une révision intermédiaire[9] ou un retard dans la publication des données nécessite de reporter la mise à jour. Une maison mère d'une filiale interdite peut être exemptée, si les données quantitatives indiquent que les revenus liés à l'activité sont insignifiants pour le groupe. Dans ce cas, la filiale concernée sera interdite.

Les listes d'exclusion sont préparées à partir des informations fournies par des prestataires de données externes, et bien qu'une revue qualitative soit effectuée, AXA IM n'est donc pas responsable de l'exactitude de ces données.

Activités	Critères	Seuils	Fournisseurs
Armes controversés	Les émetteurs contrevenant aux conventions sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnelles et sur leur destruction (dite convention d'Ottawa, 1997) et sur les armes à sous- munitions (dite convention d'Oslo, 2008).	0	ISS Ethix
Controverses	Entreprises faisant face à des controverses avérées, graves	NA	Sustainalytics
Charbon, Pétrole & Gaz	Les sociétés qui développement de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport (de charbon, oléoduc ou gazoduc) et de raffinage de combustibles fossiles solides, liquides ou gazeux, ainsi que de nouvelles capacités de production d'électricité à partir de combustibles fossiles solides, liquides ou gazeux.	0	Urgewald
Combustibles fossiles	Entreprises qui génèrent un revenu sur les activités suivantes : • L'exploration, extraction, raffinage de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux.	>5%	Sustainalytics Trucost

[9] Exemples donnés : flux d'actualités majeurs. La liste n'est pas systématiquement mise à jour suite aux actions des entreprises

	• La production de produits dérivés de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux. • Le transport/distribution et stockage de combustibles fossiles solides et liquides o La production d'énergie sous forme d'électricité et/ou de chaleur, de chauffage et de refroidissement à partir de combustibles fossiles, liquides et gazeux • La fourniture de combustibles fossiles solides et liquides		
Combustibles fossiles et déforestation	Entreprises qui génèrent un revenu sur les activités suivantes : • Le transport, la distribution et le stockage de combustibles fossiles gazeux • Les services de fourniture de combustibles fossiles gazeux • Les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de GES* • L'incinération sans récupération d'énergie* • L'efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles* • L'exploitation forestière, sauf si elle gérée de manière durable au sens indiquée dans l'annexe 1 du référentiel, et l'agriculture sur tourbière • La production, transport et la distribution/vente d'équipements et services réalisés auprès/à destination de clients des secteurs strictement exclus (tels que définis ci-dessus)*	≥30%	Sustainalytics Trucost
Tabac	Revenus générés de la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac	> 5%	Sustainalytics
Fiscalité	Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la	NA	Liste de l'UE des pays et

	dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales		territoires non coopératifs à des fins fiscales - Consilium
Blanchiment d'argent / Financement du terrorisme	Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur *la liste noire* ou la *liste grise* du Groupe d'action financière (GAFI)	NA	Groupe d'Action Financière (GAFI)

* Ces activités ne sont pas prises en compte dans la liste d'exclusion en raison de l'absence de données pertinentes provenant de fournisseurs de données externes.

- **À noter**

Comme mentionné dans l'introduction de ce document, les politiques d'investissement responsable d'AXA IM s'appliquent à tous les fonds ayant reçu le Label Greenfin, en plus des critères du Label Greenfin.

- AXA IM exclut déjà les armes controversées dans le cadre de ses politiques de premier niveau en matière d'investissement responsable, couvrant les critères du Label Greenfin (politique d'AXA IM sur les armes controversées) ;
- La politique d'AXA IM sur les risques climatiques couvre déjà le développement de nouvelles mines de charbon ainsi que le développement de nouveaux actifs charbonniers (politique d'AXA IM sur les risques climatiques) ;
- De même, l'exclusion des entreprises exposées à des controverses est couverte par les normes ESG d'AXA IM, à travers les filtres d'exclusion sur les Normes et Standards Internationaux et les Controverses Graves (politique des normes ESG d'AXA IM).

Par conséquent, afin d'éviter une duplication d'informations, ces exclusions ne sont pas incluses dans la liste d'interdictions spécifique au Label Greenfin.

4. Towards Sustainability Quality Standard

4.1. Exclusions

Les critères d'exclusion du Label Towards Sustainability s'appliquent à l'ensemble des actifs d'entreprises (actions, obligations et instruments du marché monétaire) et des actifs de dette souveraine dans lesquels les fonds ayant reçu le Label Towards Sustainability investissent.

AXA IM établit la liste d'exclusion interne en utilisant l'approche et les fournisseurs de données externes répertoriés dans le tableau ci-dessous. La liste est ensuite examinée qualitativement afin de vérifier sa conformité avec les critères du label Towards Sustainability, et les émetteurs peuvent être ajoutés et/ou supprimés de la liste initiale. La version finale de la liste d'exclusion est ensuite proposée, discutée et validée au sein de nos comités de gouvernance en matière d'investissement responsable de manière régulière, au moins annuellement, sauf si un événement spécifique nécessite une révision

intermédiaire[10] ou un retard dans la publication des données nécessite de reporter la mise à jour. Une maison mère d'une filiale interdite peut être exemptée, si les données quantitatives indiquent que les revenus liés à l'activité sont insignifiants pour le groupe. Dans ce cas, la filiale concernée sera interdite.

Les listes d'exclusion sont préparées à partir des informations fournies par des prestataires de données externes, et bien qu'une revue qualitative soit effectuée, AXA IM n'est donc pas responsable de l'exactitude de ces données.

4.1.1. Critères d'exclusion applicables aux activités exclues par le label Towards Sustainability[11] – Entreprises

Activités	Critères	Seuils	Fournisseurs
Armes	% maximum de revenus provenant d'armes illégales et controversées	0	ISS Ethix
	% maximum de revenus provenant d'activités liées aux armes : • la fabrication d'autres armes ou de composants sur mesure • vente d'armes	5	Sustainalytics
	% maximum de revenus provenant de produits, équipements ou services sur mesure dédiés à la facilitation des activités liées aux armes	25	ISS Ethix Sustainalytics
Tabac	% maximum de revenus provenant d'activités liées au tabac : • production de tabac, produits du tabac ou cigarettes électroniques • commerce de gros de produits du tabac ou de cigarettes électroniques	5	Sustainalytics

[10] Exemples donnés : flux d'actualités majeurs. La liste n'est pas systématiquement mise à jour suite aux actions des entreprises

[11] « Norme de qualité Towards Sustainability » du 30 juin 2023, disponible ici (en anglais uniquement) : Quality Standard | Towards Sustainability

		% maximum de revenus provenant de produits, équipements ou services sur mesure dédiés à la facilitation des activités liées au tabac	25	Sustainalytics
Charbon		maximum de revenus provenant d'activités liées au charbon thermique : • prospection ou exploration de charbon thermique • extraction/minage de charbon thermique • traitement de charbon thermique • transport de charbon thermique Et un maximum de 10 Mt de production de charbon thermique	5 (10% for transportation)	Trucost Urgewald CDP
	OU,	Entreprises ayant un objectif à court terme ou zéro émission nette validé par la SBTi, aligné avec une trajectoire de 1,5°C	NA	SBTi database CDP
	OU	CapEx consacré aux activités de contribution	>50%	Bloomberg
	ET,	Entreprises augmentant leur production absolue ou leur capacité pour les activités liées au charbon thermique	NA	Trucost
	ET,	Entreprises impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouvelles mines de charbon		Urgewald
		% maximum de revenus provenant de produits, équipements ou services sur mesure dédiés à la facilitation des activités liées au charbon	25	Sustainalytics

		% maximum de revenus provenant d'activités liées aux hydrocarbures non conventionnels • prospection ou exploration d'hydrocarbures non conventionnels • extraction d'hydrocarbures non conventionnels	5	Sustainalytics
	OU,	Entreprises ayant un objectif à court terme ou zéro émission nette validé par la SBTi, aligné avec une trajectoire de 1,5°C	NA	SBTi database CDP
Pétrole et Gaz non conventionnel	**OU,**	% maximum de production d'hydrocarbures non conventionnels sur la production totale d'hydrocarbures	5	Urgewald
	OU	CapEx consacrées aux activités de contribution	>50%	Bloomberg
	ET,	Entreprises augmentant leur production absolue ou leur capacité pour les activités liées aux hydrocarbures non conventionnels	NA	Urgewald
	ET	Entreprises impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements d'hydrocarbures non conventionnels	NA	Urgewald
		% maximum de revenus provenant de produits, équipements ou services sur mesure dédiés à la facilitation des activités liées aux hydrocarbures non conventionnels	25	Sustainalytics

		% maximum de revenus basé sur les activités liées au pétrole et au gaz : • prospection ou exploration de pétrole ou de gaz • extraction de pétrole ou de gaz • traitement ou raffinage de pétrole ou de gaz (sauf le pétrole pour la chimie) • transport de pétrole (hors distribution)	5	Trucost
Pétrole et Gaz conventionnel	**OU,**	Entreprises ayant un objectif à court terme ou zéro émission nette validé par la SBTi, aligné avec une trajectoire de 1,5°C	NA	SBTi database CDP
	OU,	Entreprises dont l'intensité des émissions est alignée avec une référence de 1,5°C pour 2030 (ou toute autre évaluation d'alignement basée sur la science).	TPI < 46,76 gCO2e/MJ	TPI database CDP
	OU,	CapEx consacré aux activités de contribution	>15%	Bloomberg
	ET,	Entreprises impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz	NA	Urgewald
		% maximum de revenus provenant de produits, équipements ou services sur mesure dédiés à la facilitation des activités conventionnelles liées au pétrole et au gaz	25	Sustainalytics

		% minimum de revenus provenant d'activités contributives [12]	50	Trucost
	OU,	% maximum de revenus provenant de la production d'électricité ou de chaleur à partir de sources d'énergie non renouvelables	5	Trucost
	OU,	Entreprises ayant un objectif à court terme ou zéro émission nette validé par la SBTi, aligné avec une trajectoire de 1,5°C	NA	SBTi database CDP
Power Generation	**OU,**	Entreprises dont l'intensité des émissions est alignée avec une référence de 1,5°C pour 2030 (ou toute autre évaluation d'alignement basée sur la science).	>0,186 tCO2e/MWh5	TPI CDP
	OU,	Revenues des activités de contribution	>50%	Bloomberg
	ET,	Entreprises impliquées dans la construction de nouvelles centrales électriques à charbon	NA	Urgewald
	ET,	Entreprises augmentant structurellement leur production absolue ou leur capacité pour la production d'électricité à base de charbon et dépassant 5 GW	NA	Trucost Urgewald
Normative screening		Le gérant d'actifs doit mettre en place des procédures pour surveiller l'alignement des entreprises investies avec : • Le Pacte mondial des Nations Unies	NA	Sustainalytics

[12] Pour identifier les activités contributives, nous nous appuyons sur les énergies renouvelables, y compris la production d'énergie à partir de la biomasse, la production d'énergie géothermique, la production d'énergie hydroélectrique, la production d'énergie solaire, la production d'énergie houlomotrice et la production d'énergie éolienne.

- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs)
- Les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (dans la mesure où elles sont pertinentes)
- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

- **À noter :**

Comme mentionné dans l'introduction de ce document, les politiques d'investissement responsable d'AXA IM s'appliquent à tous les fonds ayant reçu le Label Towards Sustainability, en plus des critères du label Towards Sustainability.

- AXA IM exclut déjà les armes controversées dans le cadre de ses politiques de premier niveau en matière d'investissement responsable avec des critères similaires à ceux du Label Towards Sustainability (politique d'AXA IM sur les armes controversées) ;
- La politique d'AXA IM sur les risques climatiques couvre déjà le développement de nouvelles mines de charbon ainsi que le développement de nouveaux actifs charbonniers (politique d'AXA IM sur les risques climatiques) ;
- Dans le cadre de notre politique sur le tabac chez AXA IM, nous excluons déjà tous les producteurs de tabac (>0 % de revenus, politique d'AXA IM sur le tabac) ;
- De même, les violations des normes et standards internationaux sont couvertes par les normes ESG d'AXA IM (politique des normes ESG d'AXA IM).

Par conséquent, afin d'éviter une duplication d'informations, ces exclusions ne sont pas incluses dans la liste d'interdictions spécifique au Label Towards Sustainability.

4.1.2. Critères d'exclusion applicables aux pays exclus par le label Towards Sustainability[13]

Instruments	Critères	Seuil	Fournisseurs
		2023	
Toutes les obligations souveraines	La force de la gouvernance d'un État est mesurée à l'aide des 6 indicateurs de gouvernance mondiaux (WGI), établis par la Banque mondiale : **1.** Voix et responsabilité **2.** Stabilité politique et absence de violence/terrorisme **3.** Efficacité du gouvernement **4.** Qualité de la réglementation **5.** État de droit **6.** Lutte contre la corruption Score moyen minimal sur les 6 WGI Score minimal sur un seul WGI		
	Note moyenne minimale sur les 6 indicateurs mondiaux de gouvernance (WGI)	-0.59	World Bank (en anglais)
	Note minimum sur un seul indicateur mondial de gouvernance (WGI)	-1.00	World Bank (en anglais)
Obligations souveraines de pays à haut revenus uniquement	**Les États qui n'ont pas ratifié ou n'ont pas mis en œuvre dans une législation nationale équivalente :**		
	Les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les droits fondamentaux au travail	NA	Organisation Internationale du Travail
	Au moins la moitié des 18 traités internationaux	NA	Les principaux instruments internationaux relatifs aux

[13] « Norme de qualité Towards Sustainability » du 30 juin 2023, disponible ici (en anglais uniquement) : Quality Standard | Towards Sustainability

	relatifs aux droits de l'homme		droits de l'homme et les organes chargés de suivre leur mise en œuvre | OHCHR
Etats qui ne sont pas parties à l'accord			
	L'Accord de Paris	NA	UNTC
	La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	NA	CBD for biodiversity (en anglais)
	Le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires	NA	UNODA (en anglais)
États avec des budgets militaires particulièrement élevés (>4 % du PIB)		4	World Bank (en anglais)
États considérés comme ayant des "déficiences stratégiques en matière de LBC/FT" par le GAFI		NA	Lignes directrices révisees LBC/FT et la finance inclusive
États avec moins de 40/100 au classement de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International		40	Transparency International (en anglais)
États qualifiés de "non libres" par l'enquête "Liberté dans le monde" de Freedom House		NA	Freedom House (en anglais)
État n'ayant pas la peine de mort légalement en vigueur		NA	

AXA IM s'appuie sur la liste partagée par l'Agence d'attribution du Label Towards Sustainability (CLA) pour effectuer un screening sur les instruments souverains.

4.1.3. Approche en place pour les obligations (use-of-proceeds)

La Label Towards Sustainability propose une approche spécifique pour les obligations, qui est détaillée dans la section sur les obligations (critère 4.3), comme suit.

Les obligations doivent répondre aux critères suivants :

a) Les obligations doivent être conformes à un cadre approprié (par exemple ICMA/CBI/EU GBS/LMA) et faire l'objet d'une revue externe indépendante. Pour certains émetteurs spécifiques, institutions supranationales et agences, cela pourrait ne pas être possible. Dans ce cas, détailler l'équivalence (voir c.).

b) Les émetteurs et bénéficiaires des fonds doivent être soumis au processus de diligence raisonnable ESG du gérant d'actifs. Les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des programmes/projets financés doivent être pris en compte lors de l'investissement dans les instruments d'utilisation des fonds.

c) L'évaluation des obligations émises par les institutions financières, les gouvernements et les organisations supranationales est laissée à la discrétion du gérant d'actifs.

Les obligations émises par des entreprises qui ne répondent pas aux critères sur les activités (c) de 3.4-3.7, peuvent être éligibles tant que le critère de gouvernance (b) i) est respecté et une attention particulière est accordée, dans le cadre de la diligence raisonnable ESG, aux efforts de transition globaux de ces entreprises.

Les obligations émises par des souverains qui ne répondent pas aux critères de 2.1 peuvent être éligibles.

Ces critères sur les activités concernent les politiques sectorielles relatives au charbon, aux gaz et pétroles non conventionnels, aux gaz et pétroles conventionnels et à la production d'énergie de la version technique de la norme de qualité[14].

AXA IM s'appuie sur son cadre d'obligations vertes, sociales et durables pour identifier les obligations éligibles. Par conséquent, les obligations vertes, sociales ou durables émises par des émetteurs d'entreprises ou souverains qualifiant pour les fonds ayant reçu le Label Towards Sustainability sont celles avec un avis "positif" ou "neutre" fourni par des analystes ESG dédiés d'AXA IM. Les obligations vertes, sociales ou durables émises par des émetteurs exclus selon les critères du Label Towards Sustainability pour le charbon, les gaz et pétroles non conventionnels et conventionnels et/ou la production d'énergie sont donc éligibles à l'investissement. Les autres obligations émises par ces émetteurs seront toujours exclues.

[14] « Norme de qualité Towards Sustainability » du 30 juin 2023, disponible ici (en anglais uniquement) : Quality Standard | Towards Sustainability

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

4.2. Approche d'AXA IM pour d'autres enjeux ESG importants

En dehors des critères d'exclusion mentionnés ci-dessus, AXA IM aborde d'autres enjeux ESG considérés comme importants selon la section 4.9 de la norme technique de qualité grâce à ses activités de gestion et à son cadre de notation ESG Q². Ces activités sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Activités	AXA IM
Biodiversité	En juin 2021, nous avons étendu notre politique existante sur l'huile de palme avec une approche plus complète de la protection des écosystèmes et de la déforestation. En plus d'exclure les entreprises impliquées dans une production d'huile de palme non durable, y compris les conflits liés aux droits fonciers et les problèmes de déforestation illégale, nous interdisons désormais les entreprises confrontées à d'importantes controverses liées à l'utilisation des terres et responsables de la perte de biodiversité liée au soja, au bétail et au bois. Nous avons également renforcé notre approche d'engagement avec les entreprises impliquées dans ces problèmes, afin d'aider à changer et à améliorer les pratiques. En 2023, nos efforts se sont principalement concentrés sur les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur agroalimentaire - principalement dans le secteur des produits alimentaires, mais aussi dans la distribution de produits de consommation courante et dans le secteur chimique. L'industrie alimentaire et chimique figurent parmi les trois industries ayant le plus fort impact négatif potentiel sur la biodiversité, selon une récente étude multi-outils. Nous nous engageons, en tant qu'actionnaire, individuellement si nécessaire, et via des coalitions chaque fois que possible. Concernant spécifiquement la déforestation, l'objectif mondial de nos activités d'engagement est d'accompagner les émetteurs identifiés comme exposés aux risques de déforestation pour établir des objectifs clairs de déforestation zéro et de conversion des écosystèmes naturels d'ici 2025, soutenus par des actions concrètes et efficaces.
Utilisation de l'eau	Dans le cadre de notre programme d'engagement pour la biodiversité, nous travaillons avec les entreprises sur les questions liées à l'utilisation de l'eau, ainsi que la pollution de l'eau et la qualité de l'eau. Par exemple, nous avons constaté que dans le secteur agroalimentaire, le niveau élevé de déchets animaux produit par l'agriculture industrielle peut entraîner une pollution des nutriments et de l'eau, posant des risques importants pour les écosystèmes. Pour notre méthodologie de notation propriétaire Q², AXA IM s'appuie principalement sur les scores ESG de MSCI, au sein desquels le stress hydrique est identifié comme une question clé dans le pilier du capital naturel.
Pollution & Déchets	Chez AXA IM, nous menons des activités de recherche et d'engagement sur un certain nombre de questions ESG, y compris la pollution et les déchets. En 2022, AXA IM a rejoint l'engagement collaboratif de FAIRR sur la

	biodiversité, axé sur les déchets et la pollution, dans le but de pousser les producteurs de porcs et de volailles à réaliser des évaluations de risques significatives autour des déchets animaux et à mettre en place des plans d'action pour réduire leur impact correspondant sur la biodiversité. Nous avons participé à plusieurs engagements avec des entreprises en 2023. Nous avons également rejoint l'initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux soutenue par ChemSec, dans le but de s'engager avec les entreprises sur la gestion des substances dangereuses. Pour notre méthodologie de notation propriétaire Q², AXA IM s'appuie principalement sur les scores ESG de MSCI. Pour les indicateurs clés de performance en matière de déchets et de pollution des entreprises, MSCI se concentre sur les déchets électroniques, les matériaux d'emballage et les déchets, les émissions toxiques et les déchets. Le poids de ces indicateurs dépend de leur importance pour chaque secteur.
Genre & Diversité	Nous croyons que la diversité des genres est un facteur clé pour atteindre et maintenir un environnement de travail sain et efficace. Nous pensons que cela peut favoriser l'émergence de talents, la génération d'idées innovantes et la performance globale des entreprises. Cela signifie que la représentation appropriée des genres pourrait potentiellement améliorer la performance globale des entreprises, ainsi que des actionnaires, et encourager une meilleure gouvernance et leadership. Pour progresser dans cet objectif, nous nous appuyons sur nos activités de vote et d'engagement. • Depuis 2021 AXA IM cible les entreprises cotées dans les économies de marché développées où au moins un tiers du conseil d'administration n'est pas diversifié sur le plan du genre. AXA IM a et continuera à pousser toutes les entreprises, tant dans les marchés développés que dans les marchés émergents, à divulguer et à rendre compte de leur politique et de leurs objectifs de diversité des genres au sein de leur comité exécutif. • En 2022, nous avons continué à renforcer nos activités d'engagement autour de la diversité des genres, en partenariat avec nos pairs de l'industrie pour progresser. Conformément à nos ambitions et à l'objectif d'accroître la collaboration, nous avons contribué à la création du 30% Club France Investor Group, appelant d'autres gestionnaires d'actifs à se joindre à nous tout en encourageant les grandes entreprises françaises à s'engager à promouvoir la diversité des genres au niveau supérieur- In 2023 we pursued engagement activities with French and Asian companies. • En 2023, nous avons poursuivi nos activités d'engagement avec des entreprises françaises et asiatiques. L'objectif est que les entreprises nomment des femmes à au moins 30 % des sièges des comités exécutifs d'ici 2025, contre seulement 21 % en 2020. Depuis son lancement, nous avons continué à collaborer en tant que membre actif du groupe.

	• En 2022, AXA IM Japan a rejoint le 30% Club Japan Investor Group dans le but de travailler collectivement avec d'autres investisseurs pour accompagner les entreprises japonaises dans l'intégration de la diversité et de l'égalité des genres dans leurs stratégies.
Fiscalité	AXA IM a développé son propre modèle pour identifier les pays à risque de réputation élevé. L'objectif est de limiter le risque de réputation ou médiatique afin d'éviter les perceptions négatives associées au financement de pays fortement en violation des droits de l'homme et présentant des dysfonctionnements clairs en matière de gouvernance, tels que la promotion de la corruption ou la fraude criminelle, le blanchiment d'argent ou les paradis fiscaux.
Régimes oppressifs	AXA IM applique une interdiction sur certains pays soumis à des sanctions internationales. De plus, AXA IM a développé son propre modèle pour identifier les pays à risque de réputation élevé. L'objectif est de limiter le risque de réputation ou médiatique afin d'éviter les perceptions négatives associées au financement de pays fortement en violation des droits de l'homme et présentant des dysfonctionnements clairs en matière de gouvernance, tels que la promotion de la corruption ou la fraude criminelle, le blanchiment d'argent ou les paradis fiscaux.
Peine de mort	AXA IM souhaite promouvoir les pays respectant les droits de l'homme et les libertés civiles. La méthodologie de notation ESG Q² d'AXA IM sur les États souverains, reposant sur les scores ESG de MSCI, inclut des questions clés sur la stabilité et la paix, le contrôle de la corruption, les droits politiques et les libertés civiles. Ce modèle est utilisé par le gestionnaire de portefeuille de titres à revenu fixe pour évaluer la situation de chaque pays dans le processus de revue trimestrielle des pays.
Contrats à terme sur les produits agricoles	Depuis 2015, AXA IM a mis en place une politique sur les matières premières agricoles visant à exclure de ses investissements les dérivés sur les matières premières douces, y compris les ETF.

5. Mise en œuvre

Lorsque les exclusions requises par les labels de finance durable entrent en conflit avec nos politiques d'exclusion en matière d'investissement responsable chez AXA IM, la règle la plus stricte s'applique. La politique est mise en œuvre en tenant compte de la réglementation locale ainsi que des intérêts du client et du fonds, avec une période de transition suivant la mise en œuvre initiale pour les fonds / mandats concernés, et suite à des révisions périodiques des listes d'exclusion. Si l'application de ces normes nécessite des désinvestissements, les gérants de portefeuille doivent désinvestir à leur

discrétion dans cette période de transition en tenant compte des impacts sur le portefeuille en fonction des conditions du marché, de la liquidité et des contraintes de construction de portefeuille. La période de transition ne doit pas dépasser six mois.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

6. Annexe

Ci-dessous sont répertoriés les fonds ayant reçu les labels, à la date du document.

6.1 Périmètre des fonds ayant reçu le Label ISR

Le tableau ci-dessous liste les produits financiers qui intègrent les normes Label ISR V3.

Nom du Produit Financier	Approche ISR	Critère ISR	ICP[15] ESG 1	ICP ESG 2	Date de la première labellisation ISR
Agipi Actions Emergeants	NA	NA	NA	NA	01/10/2022
AGIPI Actions Europe	Best-in-Universe	Note globale SDG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	15/12/2020
AGIPI Actions Monde	Best-in-universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	15/12/2020
AGIPI Grandes Tendances	Best-in-Universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	05/07/2022
Agipi Immobilier	ESG Rating Upgrade Approach	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	04/11/2021
Agipi Obligations Inflation	Best-in-Universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	04/11/2021
AGIPI Régions Solidaire	Best-in-Universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	05/07/2022
AXA ACT Carbon Offset Equity QI	Best-in-universe	Note E SDG	Intensité des émissions de GES Périmètre 1 & 2	Production d'énergie renouvelable	15/12/2020
AXA ACT Carbon Offset Eurobloc Equity QI	Best-in-universe	Note E SDG	Intensité des émissions de GES Périmètre 1 & 2	Production d'énergie renouvelable	15/12/2020
AXA Court Terme	Best-in-universe	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	04/11/2021
AXA Euro Valeurs Responsables	Best-in-Class	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	09/11/2016

[15] ICP : indicateur clé de performance

AXA Europe Ex-UK Microcap	NA	NA	NA	NA	18/12/2025
AXA France Opportunités	Best-in-Universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	05/07/2022
AXA France Small Cap	Best-in-Universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	05/07/2022
AXA GENERATION EQUILIBRE	Best-in-Class	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	09/11/2016
AXA GENERATION EURO OBLIGATIONS	Best-in-Class	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	09/11/2016
AXA GENERATION EUROPE ACTIONS	Best-in-Class	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	09/11/2016
AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE	NA	NA	NA	NA	09/11/2016
AXA GENERATION VITALITE	NA	NA	NA	NA	09/11/2016
AXA IM EURO 6M	Best-in-universe	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	12/12/2022
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	Best-in-universe	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	29/06/2021
AXA ISR EUROPE ACTIONS	Best-in-Class	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	06/06/2019
AXA Optimal Income	Best-in-universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	15/12/2020
AXA Select Obligations	Best-in-universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	18/11/2024
AXA IMMO AVENIR	Best in progress	Note ESG	NA	NA	05/10/2021
AXA Trésor Court Terme	Best-in-universe	Note ESG	Pourcentage de femmes au	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	09/11/2016

			conseil d'administration		
AXA Valeurs Euro	Best-in-universe	Note E	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	15/12/2020
AXA WF Clean Energy	Best-in-universe	Note E SDG	Production d'énergie renouvelable	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	08/04/2019
AXA WF ACT Europe Equity	Best-in-universe	Note globale SDG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	16/12/2024
AXA WF ACT Eurozone Equity	Best-in-Universe	Note globale SDG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	09/11/2016
AXA WF ACT Human Capital	Best-in-Class	Note S1 (Capital Humain)	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	09/11/2016
AXA WF Multi Asset People & Planet	Best-in-Universe	Note globale SDG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	27/07/2020
AXA WF Social	Best-in-universe	Note S	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	20/01/2022
AXA WF Euro Bonds	Best-in-class	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	16/12/2024
AXA WF Euro Buy and Maintain Sustainable Credit	Best-in-universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	06/06/2019
AXA WF Europe Ex-UK Microcap	ESG Rating Upgrade Approach	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	20/07/2023
AXA WF Sustainable Eurozone Equity	Best-in-Universe	Note E	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	08/04/2019
AXA WF Global Responsible Aggregate	Best-in-universe	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	04/11/2021
AXA WF Global Sustainable Equity	Best-in-Universe	Note E	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	18/11/2024

AXA WF People & Planet Equity	Best-in-universe	Note SDG Produit & Service	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	29/06/2021
AXA WF Sustainable Equity QI	ESG Rating Upgrade Approach	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	20/01/2022
Capital Monetaire	Best-in-universe	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	09/11/2016
Fonds dédié (obligations)	ESG Rating Upgrade Approach	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1, 2 & 3	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	18/11/2024
Fonds dédié (Actions Européennes)	ESG Rating Upgrade Approach	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1, 2 & 3	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	18/11/2024
Fonds dédié (actions globales)	Best-in-Class	Note E	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Intensité hydrique	15/12/2020
AXA SELECTION ACTION EURO	NA	NA	NA	NA	01/10/2019
Fonds dédié (fonds nourricier monétaire)	Best-in-universe	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	05/07/2022
Fonds dédié (fonds de fonds monétaire)	NA	NA	NA	NA	12/12/2022
Fonds dédié (multi-actifs)	NA	NA	NA	NA	06/06/2019
Diversis	Best-in-Universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	12/12/2022
Diversis Dynamique	Best-in-Universe	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	12/12/2022
Label Euro Obligations	Best-in-Class	Note ESG	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	09/11/2016
Label Europe Actions	Best-in-Class	Note ESG	Intensité Carbone Périmètre 1 & 2	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	09/11/2016

6.2 Périmètre des fonds ayant reçu le Label Greenfin

Nom du Produit Financier	Date de la première labellisation Greenfin	Indicateur sélectionné pour mesurer l'impact environnemental
AXA WF ACT Green Bonds	28/03/2017	Tonnes des émissions de CO_2 par an et part verte
AGIPI Obligations Monde (nourricier)	24/01/2022	
AXA WF ACT Dynamic Green Bonds	24/01/2022	
AXA Horizon Durable (nourricier)	20/10/2024	
AXA Selection Obligations Monde	30/10/2019	
Fonds dédié (obligations)	20/10/2024	

6.3 Périmètre des fonds ayant reçu le Label Towards Sustainability

Nom du Produit Financier	Date de la première labellisation Towards Sustainability	Strategie pour le label Towards Sustainability
AXA WF ACT Green Bonds	30/10/2019	Thématique durabilité
AXA WF Sustainable Equity QI	24/02/2020	Surperformance de l'intensité carbone périmètre 1+2 d'au moins 15 % par rapport à l'indice officiel du fonds
AXA WF Euro Buy and Maintain Sustainable Credit	06/05/2020	Best-in-class
AXA WF ACT Dynamic Green Bonds	22/12/2021	Thématique durabilité
AXA WF Euro Bonds	01/05/2025	Best-in-class

6.4 Méthodologies des indicateurs clés de performance ESG

Intensité du carbone : KPI environnemental fourni par Trucost S&P. La quantité de dioxyde de carbone rejetée dans l'atmosphère par million de dollars de revenus. Elle est exprimée en tonnes de CO_2 par million de revenus.

Emissions du périmètre 1 : KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et les processus de production qui sont possédés ou contrôlés par l'entreprise (référence : Protocole GHG).

Emissions du périmètre 2 : KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise (référence : Protocole GHG). Portée 3 du carbone : KPI environnemental fourni par Trucost S&P. Les émissions de portée 3 sont définies comme toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans la portée 2) générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises.

Emissions du périmètre 3 sont les activités en amont et en aval d'une entreprise. Les émissions en amont sont associées aux biens et services achetés ou acquis, tandis que les émissions en aval sont associées à l'utilisation de biens et services vendus. Trucost considère toutes les catégories en amont et en aval de la portée 3 telles que décrites par le Protocole d'évaluation et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GHG) de la chaîne de valeur d'entreprise (Portée 3). Part éligible verte des revenus : KPI environnemental sur mesure dérivé de Trucost S&P. Il représente l'exposition des revenus à des lignes d'activité verte spécifiques d'un sous-ensemble d'activités considérées comme éligibles par la Taxonomie de l'UE. Le KPI rapporté est calculé comme décrit dans la section de la méthodologie standard.

Intensité des émissions de GES : L'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) correspond aux émissions de carbone d'une entreprise normalisées en fonction de la taille en divisant les émissions de carbone annuelles par la Valeur d'Entreprise Incluant les Liquidités (EVIC - en millions d'euros). Le KPI est pondéré. Les émissions de GES sont fournies par Trucost S&P et le KPI est calculé en interne. Tonnes d'émissions de CO_2 évitées : KPI environnemental fourni par Carbone4. Cette métrique est la réduction des émissions de carbone (par an) divisée par l'AUM du fonds.

Intensité hydrique : KPI environnemental fourni par Trucost S&P pour les entreprises. Ce KPI représente la quantité d'eau détournée pour être utilisée par l'organisation à partir de toutes les sources, y compris, mais sans s'y limiter, les eaux de surface, les eaux souterraines, les eaux salées et les eaux municipales. Comprend l'eau de refroidissement. Elle est exprimée en mètres cubes.

Pourcentage de femmes au conseil d'administration : KPI sur le pilier gouvernance fourni par Bloomberg pour les entreprises. Pourcentage pondéré d'actifs des membres féminins du conseil d'administration des entreprises détenues dans le portefeuille.

Production d'énergies renouvelables : cet indicateur, fourni par Trucost, représente le nombre de mégawattheures d'énergie renouvelable produits par million d'euros investis à l'aide de l'EVIC (*Enterprise Value including cash*). Les sources d'énergies renouvelables suivantes sont prises en compte dans la méthodologie de calcul : Production d'énergie à partir de la biomasse ; Production d'énergie géothermique ; Production d'énergie hydroélectrique ; Production d'énergie solaire ; Production d'énergie houlomotrice et marémotrice ; et Production d'énergie éolienne.